Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2023 à 16h36
Réference de l'AR : 054-200043693-20231219-2023_088-DE
Affiché le 22/12/2023 ; Certifié exécutoire le 22/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-06-15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 19 DECEMBRE 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	9	(c)
Soit un total de votants potentiels de	44	(a+b+c)

Objet :
MOTION – MAINTIEN SERVICES POSTAUX- GORCY

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-JL WOJCIK (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (ville au Montois)- L VERON (VILLE HOUDLEMONT)-(A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE LA MALMAISON)- ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** DELATTRE B (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)- PAQUIN G (LONGUYON) à HIBLOT P (LONGUYON)- SAPA D (BOISMONT) à FAIETA M (PIERREPONT) – GUILIN P (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- AZZARA JF (BEUVEILLE) à THOMAS J (HAN DEVANT PIERREPONT)- GERARD G (LONGUYON) à ROESER D (TELLANCOURT)- MULDER D (BASLIEUX) à MOSCATO P (BAZAILLES)- GEORGES D (DONCOURT) à DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)-LAHURE E (LONGUYON) à PERCHERON C (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/12/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire de Gorcy a saisi la CCT2L pour la sensibiliser sur la possible non réouverture de son bureau postal suite à sa destruction. De ce fait les services postaux de proximité, courrier, colis, retrait de lettres recommandées, ou distributeur automatique sont à l'arrêt.

33 000 transactions par an étaient comptées sur ce site postal.

Bien que situé sur la commune de Gorcy et sur le territoire de la CAL, une bonne partie des habitants de ST Pancré, Tellancourt, Ville Houdlémont, Villers la Chèvre sont des usagers de ces services. Cette fermeture marque le recul de la présence postale en milieu rural et la disparition d'un service public, obligeant les habitants, pour la grande majorité retaités ou sans grande mobilité à se rendre désormais sur un autre site situé à une 20aine de km pour y effectuer un certains nombre d'opérations.

- Considérant le recul et la possible disparition d'un service public
- Considérant les désagréments occasionnés à la population
- Considérant que cette adaptation ne répond qu'à une logique économique faisant fi des besoins de la population
- Considérant les objectifs nationaux de rapprocher les services publics des usagers les plus éloignés, notamment en zone rurale,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'unanimité

demande à la Direction Départementale de la Poste de procéder aux travaux nécessaires et de maintenir les services sur le territoire de Gorcy.

Le Président

Fait à LONGUYON le 21/12/2023

Jean-Pierre JACQUE